

Domaine d'application

Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans.

RGE REQUIS : attention les qualifications RGE évoluent au 01.01.2021.

Critères techniques

Mise en place d'une chaudière individuelle à haute performance énergétique, **chaudière gaz à très haute performance énergétique (HTPE) en remplacement d'une chaudière (hors condensation) au fioul, au gaz ou au charbon pour du CDP.** ETAS $\geq 90\%$ et $\geq 92\%$ pour du CDP.

Puissance thermique nominale ≤ 70 kW. Régulateur de classe IV ou supérieure.

Rappel de la chronologie du dossier

- 1/ Vous informez votre client de la prime (rôle actif et incitatif : mail avec une adresse mail valide ou cadre contribution papier)
- 2/ Le client accepte le devis (date et signature manuscrite)
- 3/ Les travaux sont réalisés, vous éditez la facture et faites signer en dernier lieu l'attestation sur l'honneur

Mentions sur les devis et facture

Vous indiquez les critères techniques suivants :

La dépose et le remplacement de l'ancienne chaudière gaz fioul ou charbon (hors condensation) si CDP

- L'installation de la chaudière : marque et référence
- La puissance thermique nominale ≤ 70 kW
- La classe du régulateur classe IV ou supérieure
- Efficacité Énergétique Saisonnière (ETAS) hors régulation ETAS $\geq 90\%$ et $\geq 92\%$ pour les chauffages des locaux – hors régulation)

En cas de recours à un nouveau produit, merci de contacter votre chargé de clientèle en amont de la réalisation des chantiers pour vérifier l'éligibilité du produit et ses conditions d'utilisation.

Vous indiquez les mentions suivantes :

- Le nom et le prénom exact de votre client (un seul bénéficiaire possible)
- L'adresse exacte des travaux (s'il s'agit d'une adresse sans n° de voie, merci de nous préciser les références cadastrales de l'habitation).
- La mention « Mise en place d'une chaudière individuelle gaz à haute performance énergétique », **THPE pour du CDP**
- Indiquez l'intitulé et le montant de la prime sans abréviation : « Prime certificat d'économies d'énergie Coup de Pouce Chauffage Abokine » avec le montant associé.

En cas de recours à un sous-traitant, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis et facture. Si c'est la 1ère fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudrait également le contrat de sous-traitance.

Si c'est la 1ère fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudrait également le contrat de sous-traitance.

Paiement de la prime – plusieurs options possibles

1. Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC) : sélectionnez l'option Paiement classique.
2. Vous ne déduisez pas la prime de la facture : sélectionnez l'option « Abokine paie mon client ».

Le montant de la prime peut être bonifié sous conditions de ressources. Dans ce cas, l'ensemble des avis d'imposition rattachés à cette adresse doit être fourni à titre de justification.

Points d'attention

Le devis, le cadre contribution (si version papier) et l'attestation sur l'honneur doivent être datés et signés par votre client de façon manuscrite. En cas de contrôle, votre client doit être en possession de ses exemplaires papier.

Les opérations de chauffage ne sont pas cumulables entre elles pour un même client et une même adresse.

A noter, vous devez conserver 10 ans les originaux papiers des pièces justificatives composant le dossier CEE : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et la même adresse **pendant 17 ans**

Je signale tout changement de situation auprès de mon chargé de clientèle Abokine : un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre devis.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Devis n°

Date de devis :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Précisez le type de chauffage que vous remplacez.
Mentionnez :
- dépose de la chaudière hors condensation
- énergie de chauffage

Installation d'une chaudière Gaz à très haute performance énergétique

Mise en place d'une chaudière Gaz à très haute performance énergétique

p.u

Quantité

total ht

1500

1

1500

Dépose et remplacement d'une chaudière hors condensation au [Fioul ou Gaz ou Charbon]

Marque et modèle de la chaudière installée :

Puissance thermique nominale ($\leq 70KW$) :

ETAS de la nouvelle chaudière (≥ 90 ou ≥ 92 pour du Coup de Pouce) HORS dispositif de régulation :

Régulateur

600

1

600

Marque :

Modèle :

Classe du régulateur :

Main d'Œuvre

75

5

375

Prime Certificat d'Economies d'Énergie Coup de Pouce Chauffage Abokine d'un montant de 1 200 €

Coup de Pouce (classique et précaire) : vous devez impérativement mentionner la prime de cette manière.

DEVIS :

Date d'acceptation :

Signature : bon pour accord

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE

TOTAL HT	2475 €
TVA 5.5%	136,13 €
Total TTC	2611,13 €
Reste à payer	2611,13 €

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN

TOTAL HT	2475 €
TVA 5.5%*	136,13 €
Total TTC	2611,13 €
PRIME CEE	-1200,00 €
Reste à payer	1411,13 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre facture.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Facture n°

Date de facture :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Précisez le type de chauffage que vous remplacez.
Mentionnez :
- dépose de la chaudière hors condensation
- énergie de chauffage

Installation d'une chaudière Gaz à très haute performance énergétique

Mise en place d'une chaudière Gaz à très haute performance énergétique

Dépose et remplacement d'une chaudière hors condensation au [Fioul ou Gaz ou Charbon]

Marque et modèle de la chaudière installée :

Puissance thermique nominale

ETAS de la nouvelle chaudière (≥ 90 ou ≥ 92 pour du Coup de Pouce) hors dispositif de régulation:

Régulateur

Marque :

Modèle:

Classe du régulateur :

Main d'Œuvre

Prime Certificat d'Economie d'Energie Coup de Pouce Chauffage Abokine d'un montant de 1 200 €

Coup de Pouce (classique et précaire) : vous devez impérativement mentionner la prime de cette manière.

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE

TOTAL HT	2475
TVA 5.5%	136,13
Total TTC	2611,13
Reste à payer	2611,13

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN

TOTAL HT	2475
TVA 5.5%*	136,13
Total TTC	2611,13
PRIME CEE	-1200,00
Reste à payer	1411,13

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.